

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 14 mars 2016 à 19h00**

Le quatorze mars deux mille seize, à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 7 mars 2016.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (24) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, Mme PICQ Valérie, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice , M. BREURE Laurent, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, Mme BAYARD Brigitte, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (3 dont 2 pouvoirs) :

M. JACQUEMOT Bernard (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. RACLE Didier (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), Mme OUILLON Elisabeth.

Secrétaire de séance : (désignée à l'unanimité) Mme MEYER Simone

1) Budget communal - approbation du compte administratif 2015

DECIDE, à l'unanimité (M. le Maire se retirant au moment du vote)

- D'approuver le compte administratif 2015 du budget communal, arrêté comme suit :

Budget Principal	
Section FONCTIONNEMENT	
Recettes	4 479 362,10
Dépenses	- 3 669 148,12
Résultat de l'exercice	810 213,98
Résultat antérieur reporté	254 412,00
Résultat cumulé	1 064 625,98
Section INVESTISSEMENT	
Recettes	3 101 965,23
Dépenses	- 2 334 921,05
Résultat de l'exercice	767 044,18
Résultat antérieur reporté	- 1 341 523,80
Affectation de l'excédent de fonctionnement	1 200 000,00
Résultat cumulé	625 520,38

- D'approuver le report de l'excédent de fonctionnement 2015 à hauteur de 264 625,98 € à la section de fonctionnement du budget 2016 de la commune,
- D'approuver l'affectation de 800 000 € de cet excédent de fonctionnement à la section d'investissement du budget 2016.

2) Vote du compte administratif 2015 du budget annexe « eau potable », reprise des résultats au budget principal et transfert à Saint-Etienne Métropole

Mme Laurence BUSSIÈRE précise que la commune restera associée aux projets d'investissements portés par Saint-Etienne Métropole.

Mme Jacqueline JUST demande si les crédits destinés à financer les investissements seront mises dans un « pot commun » ou gérées par Saint-Etienne Métropole commune par commune.

Mme Laurence BUSSIÈRE lui répond que rien n'a été décidé à ce jour, mais qu'il lui semble probable que Saint-Etienne Métropole tiendra compte des chiffres propres à chaque commune pour déterminer son montant d'investissements.

DECIDE, à l'unanimité (M. le Maire se retirant au moment du vote)

- D'approuver le compte administratif 2015 du annexe « eau potable », arrêté comme suit :

Budget Annexe « Eau Potable »		
Section FONCTIONNEMENT		
Recettes		247 882,10
Dépenses	-	105 014,87
Résultat de l'exercice		142 867,23
Résultat antérieur reporté		66 736,72
Résultat cumulé		209 603,95
Section INVESTISSEMENT		
Recettes		120 771,50
Dépenses	-	161 338,65
Résultat de l'exercice	-	40 567,15
Résultat antérieur reporté	-	76 471,46
Affectation de l'excédent de fonctionnement antérieur		100 000
Résultat cumulé	-	17 038,61

- D'approuver la reprise de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2015 dans leur totalité (209 603,95 € et 17 038,61 €) au budget principal de la commune,
- D'approuver le transfert de l'excédent d'exploitation et du déficit d'investissement dans leur totalité (209 603,95 € et 17 038,61 €) à Saint-Etienne Métropole.

3) Approbation du compte de gestion du receveur municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion du comptable public afférent au budget principal de la commune pour l'exercice 2015.

4) Budget primitif 2016 de la commune

M. Amaury GARDE note la forte augmentation des recettes prévues au titre de la rubrique « Autres organisme », dont le montant est doublé.

M. Philippe BONNEFOND lui répond que ces prévisions correspondent aux subventions de la Caisse d'Allocation Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse, dont une partie correspond à des recettes qui auraient dû être encaissées en 2015. Il ajoute que globalement, les recettes de la commune diminuent du fait de la baisse des dotations et de l'attribution de compensation versée par SEM.

M. Amaury GARDE demande si la prévision d'un coût de 2 millions d'euros pour la future mairie inclut les le coût des études.

M. Yves PARTRAT répond que ce chiffre reste une estimation assez large.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

D'approuver le projet de budget primitif de la commune pour l'année 2016

5) Fixation des taux d'impôts directs locaux pour l'année 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

1. De fixer comme suit les taux des trois taxes communales pour l'année 2016 :

	Taux 2016
Taxe d'habitation	9,27 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	33,45 %

6) Modification des statuts du SIPROFORS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité

D'approuver la modification des statuts du Syndicat de PROduction d'eau potable de la plaine du Forez Sud

7) Convention avec le SIMA Coise pour l'entretien des chemins de randonnée

M. Remy GIRARDON demande si 4 ou 5 jours de travail sont vraiment suffisants pour assurer cet entretien.

Mme Laurence BUSSIERE répond que cette durée est suffisante, et qu'il est à vrai dire difficile de disposer des services du SIMA Coise pour une durée supérieure compte-tenu de leur charge de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité

- D'approuver la conclusion avec le SIMA Coise de la convention pour l'entretien des chemins de randonnée pour l'année 2016
- D'autoriser M. le Maire à la signer.

8) Convention pour l'entretien de la végétation des berges du Furan et de ses affluents

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité

- D'approuver la conclusion avec Saint-Etienne Métropole de la convention pour l'entretien de la végétation des berges du Furan et de ses affluents
- D'autoriser M. le Maire à la signer.

9) Avis de la commune sur le projet de PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité

D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Miniers de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne